
HERBICIDE ULTIM 75 DFRévisée : 1^{er} février 2006Imprimée : 1^{er} février 2006
-----**COMPAGNIE/PRODUIT CHIMIQUE**
-----**Identification du produit**

Numéro de FS de la compagnie : DU008191

Noms commerciaux et synonymes

Herbicide «ULTIM» 75 DF

Identification de la compagnie**FABRICANT/DISTRIBUTEUR**La compagnie E.I. du Pont Canada
C. P. 2200
Streetsville
Mississauga, Ontario L5M 2H3**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE**Renseignements sur le produit : 1 800 387-2122
En cas d'urgence médicale : 1 800 441-3637 (24 heures)
-----**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS**
-----**Ingrédients**

<u>Composants</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% en poids</u>
Rimsulfuron	122931-48-0	37,5 %
N-[[(4,6-diméthoxy-2-pyrimidinyl) amino] carbonyl] -3-(éthylsulfonyl)-2-pyridinésulfonamide		
Nicosulfuron	111991-09-4	37,5 %
2-[[(4,6-diméthoxy-2-pyrimidin-2-yl) -aminocarbonyl] aminosulfonyl]-N,N-diméthyl-3-pyridincarboxamide, monohydrate		
Ingrédients inertes		25 %

-----**IDENTIFICATION DES RISQUES**
-----**En cas d'urgence**

Mise en garde! Irritant modéré pour les yeux. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

(IDENTIFICATION DES RISQUES - SUITE)

Effets potentiels sur la santé

DONNÉES D'ESSAIS SUR DES ANIMAUX

ÉTUDES DE TOXICITÉ AIGUË ET SUBCHRONIQUE («ULTIM») :

DL50 par voie orale (rat) : >5 000 mg/kg. Très faible toxicité.

DL50 par voie cutanée (lapin) : >2 000 mg/kg. Toxicité légère à modérée.

CL50 par inhalation (rat) : >5,6 mg/L. Très faible toxicité.

Irritation de la peau (lapin) : Irritation légère ou modérée. Tous les effets ont été réversibles.

Sensibilisation de la peau (cobaye) : N'est pas un sensibilisant cutané.

Irritation oculaire (lapin) : Le contact direct avec le produit concentré a entraîné une irritation. Les effets ont été réversibles dans un délai de 72 heures.

Une étude alimentaire de 28 jours sur le rat a été menée avec les matériaux techniques. Le niveau sans effet observé a été établi à 3 000 ppm et des effets sur le poids du foie ont été observés à une concentration de 15 000 ppm.

ÉTUDES SUR LA TOXICITÉ CHRONIQUE - RIMSULFURON :

Étude de deux ans sur le rat : Les essais ont été menés à des concentrations dans la nourriture de 0, 25, 300, 3 000 ou 10 000 ppm. Le rimsulfuron s'est avéré non oncogénique. Le niveau sans effet observé a été établi à 300 ppm chez les mâles et à 3 000 ppm chez les femelles. On a observé une réduction du poids du corps et une légère augmentation du poids du foie aux plus fortes doses. Il n'y a aucune indication de fonction hépatique ou d'histologie anormales à ces doses.

Étude de 18 mois sur la souris : Les essais ont été menés à des concentrations dans la nourriture de 0, 25, 250, 2 500 ou 7 500 ppm. Le rimsulfuron s'est avéré non oncogénique. Le niveau sans effet observé a été établi à 2 500 ppm. On a observé à la plus haute dose une réduction du poids du corps et une incidence liée à l'âge légèrement accrue de cataractes et de modifications histologiques dans les testicules normalement observées dans cette lignée de souris.

Étude d'un an sur le chien : Les essais ont été menés à des concentrations dans la nourriture de 0, 50, 2 500 ou 10 000 ppm. Le niveau sans effet observé a été établi à 50 ppm. On a observé aux plus fortes doses une réduction du poids du corps, des modifications chimiques cliniques et une augmentation du poids du foie et des reins. Il n'y a aucune indication d'histologie anormale dans ces organes. Le produit a eu des effets microscopiques minimaux et légers sur la trachée et(ou) les testicules chez certains chiens aux deux plus fortes doses.

(IDENTIFICATION DES RISQUES - SUITE)

ÉTUDES SPÉCIALES (RIMSULFURON) :

REPRODUCTION - Étude de reproduction sur deux générations de rats : Les essais ont été menés à des concentrations dans la nourriture de 0, 50, 3 000 et 15 000 ppm. Le rimsulfuron n'a pas eu d'effet sur la fertilité ou la performance de reproduction. Le niveau sans effet observé a été établi à 3 000 ppm. On a observé à la plus forte dose une diminution de la consommation de nourriture et de son efficacité ainsi que du poids corporel.

ACTION TÉRATOGENÈ - Étude sur le rat : Le rimsulfuron a été administré par intubation orale à des concentrations de 0, 200, 700, 2 000 et 6 000 mg/kg de poids corporel. Le rimsulfuron s'est avéré non tératogène. Le niveau sans effet observé a été établi à 2 000 mg/kg pour la femelle et à 6 000 mg/kg pour le produit de conception. On a observé à la plus forte dose une diminution de la consommation de nourriture et du poids corporel chez la mère.

Étude sur le lapin : Le rimsulfuron a été administré par intubation orale à des concentrations de 0, 25, 170, 500 et 1 500 mg/kg de poids corporel. Le rimsulfuron s'est avéré non tératogène. Le niveau sans effet observé a été établi à 170 mg/kg pour la femelle et à 500 mg/kg pour le produit de conception. On a observé aux plus fortes doses une diminution de la consommation de nourriture et(ou) du taux de survie.

ÉTUDES SUR LA MUTAGÉNICITÉ ET LA GÉNOTOXICITÉ - Le rimsulfuron ne s'est pas avéré génotoxique dans le cadre des essais suivants : test d'AMES, essai de mutagénicité chez les cellules ovariennes de hamster chinois (CHO/HGPRT); test de synthèse d'ADN non programmée sur des cellules hépatiques du rat; test d'aberration chromosomique sur les lymphocytes humains; essai sur les micronoyaux de souris *in vivo*.

ÉTUDES SUR LA TOXICITÉ CHRONIQUE : NICOSULFURON

Étude de deux ans sur le rat : Des essais de toxicité chronique et d'oncogénicité ont été menés à des concentrations dans la nourriture de 0, 50, 1 500, 7 500 et 20 000 ppm. Les résultats de l'étude à la plus forte dose ont été négatifs quant aux effets chroniques reliés au composé y compris les effets oncogènes. Le niveau sans effet observé a ainsi été établi à 20 000 ppm chez le rat.

Étude de 18 mois sur la souris : Les essais ont été menés à des concentrations dans la nourriture de 0, 25, 250, 2 500 et 7 500 ppm. Le nicosulfuron s'est avéré non oncogénique et aucune toxicité chronique reliée au composé n'a été observée. Les résultats d'une étude antérieure de 90 jours sur la souris indiquent des effets équivoques sur les neutrophiles et les monocytes circulants à des doses de 7 500 et 10 000 ppm. La baisse apparente du nombre de cellules circulantes a été attribuée à la margination de ces cellules dans les capillaires plutôt qu'à la destruction accrue ou à la production réduite. Cet effet n'a pas été observé dans le cadre de l'étude de toxicité chronique sur la souris ni sur aucune autre espèce.

(IDENTIFICATION DES RISQUES - SUITE)

ÉTUDES SPÉCIALES - NICOSULFURON :

ÉTUDES SUR LA MUTAGÉNICITÉ ET LA GÉNOTOXICITÉ :

Les résultats sur le nicosulfuron ont été négatifs dans chacun des quatre tests visant à déterminer ses effets mutagènes et génotoxiques potentiels : test d'AMES; essai cytogénétique *in vitro* sur des lymphocytes humains; essai sur les micronoyaux de souris *in vivo*; et test de synthèse de l'ADN non programmée sur des cellules hépatiques du rat.

ÉTUDES SUR LA REPRODUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT :

Étude de reproduction sur deux générations de rats : Les essais ont été menés à des concentrations dans la nourriture de 0, 250, 5 000 et 20 000 ppm. Le nicosulfuron n'a eu aucun effet sur la fertilité, les indices de lactation ou la santé des rejetons à la plus forte dose. Le niveau sans effet observé a été établi à 5 000 ppm compte tenu d'une baisse du gain de poids corporel chez la mère et du nombre de rejetons par portée à la dose de 20 000 ppm. Les effets à la plus forte dose sont considérés minimes.

Dans des études servant à définir la tératogénicité et la toxicité du développement, le nicosulfuron s'est avéré non tératogène et n'a pas été toxique uniquement pour le fœtus. Dans une étude sur le rat servant à définir la toxicité pour la mère et le fœtus, le niveau sans effet observé a été établi à 6 000 mg/kg de poids corporel par jour, soit la plus forte dose éprouvée. Dans une étude sur le lapin servant à définir la toxicité pour la mère et le fœtus, les niveaux sans effet observé ont été établis à 100 et 500 mg/kg par jour, respectivement.

EFFETS SUR LA SANTÉ DES HUMAINS :

Inhalation : L'exposition excessive à la poussière peut causer une irritation des voies nasales et respiratoires.

Contact avec la peau : Peut causer une irritation cutanée accompagnée d'une gêne ou d'une éruption.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation accompagnée d'une gêne, de larmoiement ou d'une vision trouble.

Action carcinogène

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH.

PREMIERS SECOURS

Premiers soins

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder l'oeil ouvert et le rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils relatifs au traitement.

(PREMIERS SECOURS - SUITE)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils relatifs au traitement.

EN CAS D'INHALATION : Aucune intervention particulière n'est indiquée, étant donné que le produit n'est probablement pas dangereux par inhalation. Consulter un médecin au besoin.

EN CAS D'INGESTION : Aucune intervention particulière n'est indiquée, étant donné que le produit n'est probablement pas dangereux par ingestion. Consulter un médecin au besoin.

Avoir sous la main le contenant du produit ou son étiquette lors de l'appel du centre antipoison ou du médecin, ou lors du transport en vue d'obtenir des soins médicaux. On peut aussi appeler au 1 800 441-3637 pour obtenir des renseignements en cas d'urgence médicale.

DIRECTIVES EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité

La matière ne présente aucun risque d'explosion sous forme de granules.

Aucun risque d'incendie ou d'explosion.

Agent d'extinction

Eau, mousse, poudre chimique, CO₂.

Techniques spéciales en cas d'incendie

Évacuer le personnel en lieu sûr. Porter un respirateur autonome. Porter un équipement de protection complète. Utiliser de l'eau en pulvérisation. Les eaux de ruissellement provenant du contrôle de l'incendie risquent d'être polluantes.

DIRECTIVES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de sécurité (personnel)

NOTE : Se reporter aux sections **DIRECTIVES EN CAS D'INCENDIE** et **Manutention (personnel)** avant de procéder au nettoyage. Porter un ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE approprié pour nettoyer le produit.

Endiguement initial

Empêcher la matière de s'écouler dans les égouts, les cours d'eau ou les endroits en contrebas.

Nettoyage du déversement

Ramasser le produit déversé à l'aide d'une pelle ou balayer la zone. Éviter de générer de la poussière.

MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention (personnel)

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

LES UTILISATEURS DEVRAIENT se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'utiliser les toilettes. Ils devraient retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'infiltré à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et revêtir des vêtements propres.

Manutention (aspects physiques)

Éviter de produire de la poussière.

Entreposage

Entreposer uniquement dans le contenant original et garder le contenant hermétiquement fermé. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, l'engrais, la nourriture et les aliments pour les animaux dans le lieu d'entreposage. Entreposer dans un endroit frais et sec.

EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Contrôles techniques

N'utiliser qu'en présence d'une ventilation adéquate.

Équipement de protection personnelle

Toujours suivre les directives de l'étiquette lors de la manipulation de ce produit.

Tous ceux qui appliquent et manipulent le produit doivent porter :

Une chemise à manches longues et un pantalon long.

Des gants résistant aux produits chimiques de catégorie A (dont ceux en caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, néoprène ou caoutchouc nitrile) d'une épaisseur de 14 mils ou plus.

Des chaussures et des chaussettes.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection personnelle. Dans le cas où aucune instruction particulière ne serait indiquée, laver les vêtements lavables avec un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection personnelle séparément de toute autre lessive.

Équipement de protection personnelle exigé pour la circulation dans les zones venant d'être traitées et autorisé par la *Worker Protection Standard* impliquant le contact avec les plantes, le sol et l'eau traités :

(EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE - SUITE)

Une combinaison
Des gants résistant aux produits chimiques de catégorie A (dont ceux en caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, néoprène ou caoutchouc nitrile) d'une épaisseur de 14 mils ou plus.

Limites d'exposition

Limites d'exposition applicables

Rimsulfuron

PEL (OSHA) : Non établie
TLV (ACGIH) : Non établie
AEL* (DuPont) : 5 mg/m³, TWA de 8 et 12 heures, poussières totales

Nicosulfuron

PEL (OSHA) : Non établie
TLV (ACGIH) : Non établie
AEL* (DuPont) : 5 mg/m³, TWA de 8 et 12 heures, poussières inhalables
poussière

* AEL est la valeur limite acceptable établie par DuPont. Lorsque le gouvernement impose des limites d'exposition professionnelle inférieures à la valeur AEL, celles-ci doivent être respectées.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques

Solubilité dans l'eau : Dispersable
pH : 6 (1 % pds/pds dans du H₂O)
Forme : Granules solides
Couleur : Blanc cassé
Odeur : Légère

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable à des températures et conditions normales. Éviter le contact avec la chaleur, les étincelles et les flammes.

Incompatibilité avec d'autres matières

Aucune incompatibilité normalement prévisible.

Polymérisation

Aucun risque de polymérisation.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Se reporter à la section Effets potentiels sur la santé.

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Données écotoxicologiques

TOXICITÉ POUR LA VIE AQUATIQUE - RIMSULFURON :

Des essais indiquent que cette matière est pratiquement non toxique pour les espèces suivantes :

CL50, 96 heures, truite arc-en-ciel : >390 mg/L
CL50, 96 heures, crapet arlequin : >390 mg/L
CE50, 48 heures, daphnie : >360 mg/L

TOXICITÉ POUR L'ENVIRONNEMENT - RIMSULFURON :

DL50 par voie orale (gavage), colin de Virginie : >2 250 mg/kg
DL50 par voie orale (gavage), canard colvert : >2 000 mg/kg
CL50 par voie orale (alimentation), colin de Virginie : >5 620 ppm
CL50 par voie orale (alimentation), canard colvert : >5 620 ppm

TOXICITÉ POUR LA VIE AQUATIQUE - NICOSULFURON :

Des essais indiquent que cette matière est pratiquement non toxique pour les espèces suivantes :

CL50, 96 heures, crapet arlequin : >1 000 mg/L
CL50, 96 heures, truite arc-en-ciel : >1 000 mg/L
CE50, 48 heures, daphnie : >1 000 mg/L

TOXICITÉ POUR L'ENVIRONNEMENT - NICOSULFURON :

DL50 par voie orale, colin de Virginie : >2 250 mg/kg
CL50 par voie alimentaire, colin de Virginie : >5 620 ppm
CL50 par voie alimentaire, canard colvert : >5 620 ppm

ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Se conformer aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux pour le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit. Ne pas faire écouler dans les eaux de surface ou dans un système d'égout sanitaire.

Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur place ou dans une décharge approuvée.

Élimination du produit : Ne pas contaminer l'eau et la nourriture pour l'humain ou les animaux lors de l'élimination.

(ÉLIMINATION - SUITE)**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ne pas appliquer ce produit directement dans l'eau, dans des endroits où se trouvent des eaux de surface ou dans des zones intertidales inférieures à la marque supérieure moyenne de tirant d'eau. Ne pas contaminer l'eau en y jetant les eaux de rinçage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsqu'il y a risque d'écoulement de surface. Ne pas appliquer lorsqu'une violente tempête est prévue au cours des 24 prochaines heures.

Élimination des contenants

Contenants de plastique : Rincer trois fois (ou l'équivalent). Les envoyer ensuite au recyclage ou au reconditionnement; les perforer et les acheminer dans un site d'enfouissement sanitaire; les incinérer; les brûler si les lois provinciales et municipales l'autorisent. Dans ce dernier cas, rester à l'écart de la fumée.

Sacs de fibres : Vider complètement le sac en le secouant et en tapant sur les côtés et le fond pour relâcher les particules qui y adhèrent. Verser le résidu dans l'équipement d'application. Éliminer ensuite les sacs dans un site d'enfouissement sanitaire approuvé, conformément aux lois fédérales, provinciales et municipales.

Barils de fibres doublés : Vider complètement la doublure en la secouant et en tapant sur les côtés et le fond pour relâcher les particules qui y adhèrent. Verser le résidu dans l'équipement d'application. Éliminer ensuite la doublure dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération si les lois provinciales et municipales l'autorisent. Si le baril est contaminé et ne peut être réutilisé, l'éliminer de la même façon.

Sacs contenant des sachets hydrosolubles : Ne pas réutiliser la boîte externe ni le sac de plastique refermable. Lorsque tous les sachets hydrosolubles ont été utilisés, l'emballage externe doit être nettoyé et peut être soit éliminé dans un site d'enfouissement sanitaire, soit incinéré, soit brûlé à l'air libre si les lois provinciales et municipales l'autorisent. Dans ce dernier cas, rester à l'écart de la fumée. Si, de quelque façon que ce soit, le sac refermable entre en contact avec le produit formulé, il doit être rincé trois fois à l'eau propre. Ajouter l'eau de rinçage au réservoir de pulvérisation et éliminer l'enveloppe extérieure comme il est décrit ci-dessus.

Contenants de métal (non aérosol) : Rincer les contenants trois fois (ou l'équivalent). Les envoyer ensuite au recyclage ou au reconditionnement; les perforer et les acheminer dans un site d'enfouissement sanitaire; les incinérer; les éliminer selon d'autres méthodes autorisées par les lois provinciales et municipales.

TRANSPORT

Expédition

DOT/OMI

Appellation réglementaire : Matière non réglementée.

Expédition -- Canada

Cette matière n'est pas réglementée.

RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale - États-Unis

N° d'homologation de l'EPA : 352-572

CLASSIFICATION DES DANGERS, TITRE III, SECTIONS 311, 312

Toxicité aiguë :	Oui
Toxicité chronique :	Non
Incendie :	Non
Réactivité :	Non
Pression :	Non

Réglementation canadienne

Ce produit n'est pas contrôlé par le SIMDUT. Il est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires. Numéro d'homologation 24736.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

NFCA, NPCA-HMIS

Classification NFCA

Santé :	1
Inflammabilité :	1
Réactivité :	0

Classification NPCA-HMIS

Santé :	1
Inflammabilité :	1
Réactivité :	0

Ces renseignements concernent uniquement le produit indiqué et ne s'appliquent pas nécessairement lorsqu'il est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans un procédé quelconque.

(AUTRES RENSEIGNEMENTS - SUITE)

Responsabilité pour la fiche signalétique : Protection des cultures,
La compagnie E.I. du Pont Canada
Adresse : C.P. 2300, Streetsville
Mississauga, Ontario L5M 2J4
Téléphone : 1 800 667-3925

Fin de la FS